

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

7 AVRIL 2008

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

OBJET

**Représentations du  
Conseil Municipal au  
Conseil Supérieur et au  
Conseil  
d'Administration de  
l'Association Vivre  
Ensemble**

L'an deux mille huit, le 7 avril à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 31 mars deux mille huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

**Etaient présents :**

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame BÈLE, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADi, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÈQUE, Monsieur FRUCHARD

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 8 avril 2008  
par voie d'affichages  
notifié le .....  
transmis en Sous-Préfecture  
le 21 mai 2008  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 30 mai 2008

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Mathieu LÉRITEAU

**Secrétaire de Séance :**

Monsieur MAILLARD

**N° DE DOSSIER** : 08 C 05 p

**OBJET** : REPRESENTATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL SUPERIEUR ET  
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION VIVRE ENSEMBLE

**RAPPORTEUR** : Monsieur le Maire

---

**Mesdames, Messieurs,**

La Ville de Saint-Germain-en-Laye est sollicitée pour faire partie de nombreux organismes extérieurs le plus souvent associatifs. Les modes de participation de la Ville sont prévus par les statuts de ces organismes.

Il appartient au Conseil Municipal de désigner ses représentants pour siéger au Conseil Supérieur et au Conseil d'Administration de l'Association Vivre Ensemble.

Il est proposé d'approuver la composition suivante :

**Conseil Supérieur** : Madame Marie-Hélène MAUVAGE

**Conseil d'Administration** : Madame Anne GOMMIER, Madame Marie-Hélène MAUVAGE.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

DESIGNE, après avoir procédé réglementairement aux opérations de vote, par 39 voix sur 39 votants :

- Madame Marie-Hélène MAUVAGE pour représenter la Ville de Saint-Germain-en-Laye au **Conseil Supérieur de l'Association Vivre Ensemble**,

- Madame Anne GOMMIER, Madame Marie-Hélène MAUVAGE pour représenter la Ville de Saint-Germain-en-Laye au **Conseil d'Administration de l'Association Vivre Ensemble**.

POUR EXTRAIT CONFORME  
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,



Emmanuel LAMY  
Maire de Saint-Germain-en-Laye